



## CT DSAC-SO du 23 octobre 2014

Le procès-verbal du CT DSAC-SO du 01 avril 2014 a été approuvé.

**Point sur la fermeture des antennes :** 25 à 30% des personnels des antennes sont en cours de mobilité.

Concernant les agents occupant des postes dit « en biseau », l'Administration est dans l'incapacité de programmer une date limite à cette organisation temporaire.

### **Informations sur les mouvements et changements liés à la restructuration :**

- un agent qui travaille essentiellement pour A.G. est rattaché à la subdivision T.A,
- l'arrivée d'un agent au bureau des licences est bloquée par son service d'affectation,
- le départ de deux agents entraînera la fermeture des bureaux des licences et des centres d'examens locaux. FO estime qu'il est important de prévoir une nouvelle répartition des tâches et d'informer les usagers,
- le regroupement, à Bordeaux, de la régie de recette est prévu.

Les nouvelles fiches de postes ont été faites et validées. FO restera vigilant et s'opposera à toute dégradation des conditions de travail et en particulier à toute surcharge de travail.

Une visite de l'Administration est prévue à Pau et Biarritz pour rencontrer les agents (5 ouvriers et 1 adjoint) qui font l'objet d'un suivi individuel dans le cadre leur rattachement hiérarchique.

### **Le plan de formation a été adopté.**

***Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ?  
REJOIGNEZ LE SNNA-FO !***

**Nom & Prénom :**

**Email :**

Date de naissance :

Corps :

Affectation :

A....., le..... Signature

Adresse professionnelle :

 :

Portable :

**A renvoyer par fax 05 57 92 84 87, par mail ou au :  
SNNA-FO, DSAC/SO, B.P. 70116  
33704 MERIGNAC CEDEX**

***Pour toute information complémentaire contacter votre représentant DSAC-SO :  
Pierre BURET - 05.57.92.83.02 ou 06.60.48.68.76***

